

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire Bellefeuille Inc	Numéro de permis 2024063	Date d'inspection Le 09 mai 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille 2		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue Louis G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Observation: Jeux libres, diner, jeux extérieur, lavage des mains et collation

Discussion avec l'administratrice sur la planification des activités quotidienne l'importance de documenter lors d'intervention et discussion avec les parents.

La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mai 2025

Date

original signé par
Chantal Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mai 2025

Date